Programme de couverture végétale du Canada
Guide de sélection des espèces fourragères



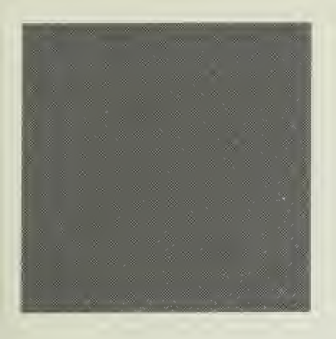
Agriculture and Agri-Food Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada





et
ntaire Canada
Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada



2

Pour obtenir des exemplaires de cette publication ou pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Programme de couverture végétale du Canada
Conversion des terres
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2

Tél. : **1 866 844-5620**
Téléc. : **(306) 780-5135**
Courriel : **greencover@agr.gc.ca**

Cette publication se trouve aussi en version électronique sur le Web à l'adresse suivante :
http://www.agr.gc.ca/canadaentete

N° de cat. A22-363/2003F
ISBN 0-662-75461-1
N° d'AAC 2219F





Contient 10 % de fibres recyclées

— À qui le présent guide s'adresse-t-il? —

Le guide s'adresse aux producteurs canadiens qui prévoient demander du financement en vertu du volet Conversion des terres du Programme de couverture végétale du Canada. Il contient une description des critères à retenir pour choisir les plantes fourragères, tant cultivées qu'indigènes, qui serviront à l'établissement d'une couverture végétale permanente.

En vous en tenant aux végétaux énumérés dans le guide, vous répondrez aux exigences de conservation du programme. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemencement de vivaces longévives, veuillez vous adresser au spécialiste de votre région (dans les domaines de la conservation des sols, de la vulgarisation, des parcours ou des fourrages) ou aux agents du Programme de couverture végétale du Canada, en composant le **1 866 844-5620** (numéro sans frais).

— Utiliser des espèces fourragères longévives —

Pour répondre aux exigences du Programme de couverture végétale du Canada, vous devez utiliser des mélanges de semences composés principalement d'espèces fourragères longévives, qui offrent des avantages économiques et des avantages pour la conservation.

Les types de semences à utiliser

Nous encourageons fortement l'emploi de semences certifiées, bien que le minimum exigé soit des semences de catégorie ordinaire no 1 ou des semences d'une catégorie équivalente pour les fourrages indigènes non classés. La semence certifiée offre de solides garanties de germination et de pureté. Elle permet d'améliorer la probabilité d'établissement du peuplement; vous êtes assurés d'atteindre vos objectifs à long terme et vous risquez moins d'être aux prises avec un problème de mauvaises herbes.

Avant d'acheter les semences, vous devez vous assurer de demander au détaillant un certificat ou un rapport d'analyse des semences. Vous devez soumettre ce document, qui renseigne sur le type et la quantité de semences de mauvaises herbes présentes dans le lot de semences, lorsque vous





demandez un paiement pour l'ensemencement. Pour être admissible au programme, la semence doit aussi être exempte de brome des toits et de brome du Japon.

L'ensemencement des plantes fourragères

Il est crucial d'enlever la végétation préexistante avant de semer, puisque celle-ci concurrencera les nouvelles pousses pour la lumière, l'humidité et les éléments nutritifs. Comme les semences des mauvaises herbes continueront de germer pendant l'établissement des plantes fourragères, vous devriez appliquer des agents herbicides ou faucher les mauvaises herbes afin de contrôler ces dernières, et ce, jusqu'à ce que les plantes semées dominent l'emplacement.

Comme matériel de semis, nous recommandons le semoir pneumatique ou le semoir à roue plombeuse à deux disques. Ces instruments assurent un bon contact de la semence avec le sol et une profondeur précise d'ensemencement, laquelle est déterminante pour une bonne germination. L'agitation des semences dans la trémie ou l'emploi d'une matière empêchant le triage granulométrique des semences facilitera un débit régulier des semences de diverses tailles.

Nous déconseillons fortement la culture simultanée de plantes-abris et de plantes fourragères, étant donné que ces cultures se feront concurrence pour la lumière, l'humidité et les éléments nutritifs. Nous recommandons également le semis sur chaume, ce qui contribuera à prévenir la perte de semences et l'érosion de la couche arable jusqu'au moment où vous aurez établi une couverture suffisante des espèces ensemencées.

— Choix de plantes fourragères cultivées —

Assurer la longévité

Les espèces fourragères cultivées qui sont énumérées dans les tableaux 1 et 2 des pages 8 et 9 du présent guide peuvent avoir une durée de vie de 10 ans si vous vous conformez aux pratiques de gestion exposées dans le guide sur les cultures fourragères de votre province. Il faudra donc vous assurer de choisir une variété dont la longévité est de 10 ans et ne pas oublier que certaines espèces, comme la luzerne, comprennent des variétés qui ne vivent pas aussi longtemps.

Dans certains cas, vous devrez inclure des espèces dont la durée de vie est courte. Dans les terres salines, par exemple, il peut être souhaitable d'utiliser une espèce qui se fixe rapidement et facilement, comme l'agropyre à chaumes rudes. Assurez-vous que le mélange de semences ne compte pas plus de 25 p. 100, en nombre de graines, de ces espèces à courte durée de vie. Des taux plus élevés produiront un peuplement fourrager moins dense que ce qui est souhaitable, une fois que les espèces à courte durée de vie auront commencé à décliner.

Le mélange de plantes fourragères le plus approprié pour vous

Nous recommandons les mélanges de graminées et de légumineuses. Cette combinaison améliorera la longévité du peuplement et sa diversité, ainsi que la teneur du sol en azote. Vous pouvez utiliser des mélanges plus complexes, mais cela occasionne des difficultés pour ce qui est du temps de la récolte et du pâturage sélectif par le bétail.

Cependant, dans certains cas, nous vous encourageons à utiliser des mélanges complexes. Par exemple, pour les endroits où la salinité est variable, nous recommandons un mélange d'espèces qui peuvent s'adapter à une fourchette de niveaux de salinité. Les mélanges donnent aussi une production fourragère plus constante durant la saison de croissance, et ils peuvent utiliser l'humidité et les éléments nutritifs de façon plus efficace. Envisagez d'utiliser une combinaison d'espèces qui vous permettra d'atteindre les objectifs de conservation du programme ainsi que vos objectifs personnels.

Éviter les espèces envahissantes

Les espèces envahissantes, comme le brome inerme et l'agropyre à crête, sont importantes dans certains systèmes de production de fourrage du fait de leur capacité de se fixer, de produire et de survivre, et parce qu'elles peuvent se propager hors du champ où on les a d'abord semées.

Cependant, à cause de cette capacité de propagation, nous recommandons de ne pas semer d'espèce envahissante à moins de 0,75 kilomètre (0,5 mille) d'un parcours naturel. Étant donné la faible superficie des parcours naturels au Canada, cette mesure nous aidera à conserver cette précieuse ressource.



— Choix de plantes fourragères indigènes —

Quels en sont les avantages?

Les plantes indigènes sont bien adaptées au climat, au sol et aux causes de perturbation, comme le pâturage. En conséquence, elles formeront une couverture végétale longévive et durable et nécessiteront un effort minimal de votre part.

Beaucoup d'éleveurs de bétail constatent que la végétation indigène et la végétation cultivée se complètent très bien. La première offre plus de diversité pour la sélection du fourrage et peut assurer une production fourragère plus équilibrée et de plus grande qualité pendant la saison de croissance.

Les risques associés aux plantes fourragères indigènes

Les semences d'espèces indigènes coûtent plus cher que celles d'espèces cultivées parce que leur production peut s'avérer difficile et parce que l'offre est limitée. De plus, l'information et la technologie propres à l'ensemencement de plantes fourragères indigènes sont généralement moins accessibles que celles relatives aux espèces fourragères cultivées.

Bien que le présent guide vous aidera à augmenter votre taux de réussite de la culture des plantes fourragères indigènes, il reste beaucoup à apprendre sur leur établissement. Il existe donc un risque que les plantes fourragères indigènes soient lentes à se fixer ou, parfois, ne parviennent pas à se fixer. Quand cela arrive, vous pourriez avoir à réensemencer le peuplement.

Vous pouvez réduire les risques associés à l'ensemencement de plantes fourragères indigènes en discutant de votre plan avec un spécialiste désigné du Programme de couverture végétale du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le **1 866 844-5620**.

Remarque : Bien que le Programme de couverture végétale du Canada fournisse un appui financier supplémentaire pour l'ensemencement de plantes fourragères indigènes afin d'aider à compenser les frais et les risques inhérents, le programme ne payera pas les frais de réensemencement.

La sélection du bon mélange de semences de plantes indigènes

En semant des espèces adaptées aux variations environnementales locales, vous contribuerez à assurer une couverture végétale à long terme. Le tableau 2 de la page 9 donne des exemples de plantes fourragères indigènes communes de chaque région du Canada. Veuillez noter qu'il ne constitue pas une liste exhaustive des espèces indigènes admissibles.

Nous vous recommandons d'ensemencer votre champ avec au moins trois espèces indigènes. Pour déterminer les espèces convenant le mieux à votre champ, vous devrez consulter un spécialiste désigné. Veuillez composer le **1 866 844-5620** pour communiquer avec le spécialiste du Programme de couverture végétale du Canada de votre région.

Nous recommandons l'inclusion d'une légumineuse dans le mélange pour enrichir le sol en azote, ce qui améliorera la longévité du peuplement. Le mélange de semences peut contenir jusqu'à 5 p. 100 (en nombre de graines) d'une légumineuse non indigène (à l'exception du mélilot, en raison de sa tendance à se propager), puisque les légumineuses indigènes ne sont pas faciles à trouver.

Une espèce indigène se fixant rapidement peut présenter des avantages parce que beaucoup de plantes indigènes sont lentes à se fixer. Cependant, le mélange de semences ne devrait pas compter plus de 25 p. 100 (en nombre de graines) de semences d'espèces à courte durée de vie qui sont envahissantes. Dans de nombreux cas, un taux de 10 p. 100 ou moins vous permettra d'atteindre vos objectifs. Un tel mélange permettra de faire en sorte que les espèces à courte durée de vie ne dominent pas le peuplement et qu'elles n'empêchent pas l'établissement des espèces longévives. Vous pouvez aussi inclure des semences de différents types de végétation, comme des semences d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages indigènes.

— Pour de plus amples renseignements —

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de couverture végétale du Canada, veuillez visiter notre site Web, à **http://www.agr.gc.ca/greencover-verdir**, ou composer le **1 866 844-5620**.



TABLEAU 1

PLANTES FOURRAGÈRES CULTIVÉES LONGÉVIVES À UTILISER AU TITRE DU PROGRAMME DE COUVERTURE VÉGÉTALE DU CANADA

ESPÈCES	Centre de la C.-B	Prairies et région de la rivière de la Paix, en C.-B.				Ontario	Québec	Atlantique
		Brun	Brun foncé	Noir	Gris forestier			
agropyre à crête		✔	✔	✔	✔			
agropyre élevé				✔	✔			
phalaris roseau	✔			✔	✔	✔	✔	✔
astragale pois chiche				✔	✔			
brome des prés	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
brome inerme	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
dactyle pelotonné	✔					✔	✔	✔
élyme de Russie		✔	✔					
élyme étroit		✔	✔					
fétuque élevée	✔			✔	✔	✔	✔	✔
fétuque rouge traçante				✔	✔	✔	✔	✔
lotier corniculé				✔	✔	✔	✔	✔
luzerne	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	
pâturin des prés				✔	✔			
phléole des prés	✔			✔	✔	✔	✔	✔
sainfoin		✔	✔	✔				
trèfle rampant	✔			✔	✔	✔	✔	✔
trèfle Kura						✔	✔	✔
vulpin traçant ou vulpin des prés				✔	✔			

TABLEAU 2

QUELQUES PLANTES FOURRAGÈRES INDIGÈNES COMMUNES DE CHAQUE RÉGION DU CANADA

ESPÈCES	C.-B.	C.-B. et Alberta	Prairies et région de la rivière de la Paix, en C.-B.				Ont. et Qué.
	Intermon-tagnard	Contreforts des Rocheuses	Brun-brun foncé (Prairie mixte)	Noir (Prairie à fétuques)	Noir (Prairie à herbes hautes)	Gris forestier (Forêt boréale)	Méridional
agropyre à épi	✔						
fétuque scabre	✔	✔					
fétuque à touffes bleues	✔	✔					
pâturin de Sandberg	✔		✔				
vesce d'Amérique		✔		✔		✔	
élyme		✔					
stipe de Richardson		✔					
boutelou gracieux			✔				
stipe verte			✔	✔	✔		
stipe comateuse			✔				
agropyres du Nord et de l'Ouest			✔				
agropyre à chaumes rudes			✔	✔			
stipe à balai de l'Ouest			✔	✔			
agropyre				✔		✔	
gesse cultivée				✔		✔	
fétuque de Hall				✔			
barbon de Gérard					✔		✔
schizachyrium à balais					✔		✔
stipe à balai					✔		
sporobole à fleurs cachées					✔		
brome cilié						✔	
schizachné pourpré						✔	
oryzopsis à feuilles rudes						✔	
faux-sorgho penché							✔
panic raide							✔

Remarque : Ce tableau vise à donner des exemples de plantes fourragères indigènes; il ne constitue pas une liste exhaustive des espèces admissibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un spécialiste désigné.

Les vastes peuplements de plantes fourragères indigènes sont rares dans la région côtière du sud de la Colombie-Britannique, dans le nord du Québec et de l'Ontario, ainsi que dans les provinces de l'Atlantique.

